



Question sur dernier avis avant saisie

Par **lee_old**, le **29/08/2007** à **09:59**

bonjourrrnj'ai reçu il y a 10 jours par courrier simple (non recommandé ou recommandé avec ar) un dernier avis avant saisie de mes biens avant fin sept envoyé par une étude d'huissier marseillaise suite à une amende dans le bus à paris en oct 06 que je n'ai pas payée (transport public routier) .nrnla somme est excessive et j'aimerais m'y soustrairernrdois-je légalement tenir compte de cette lettre en courrier simple ou est-ce une manière de me faire peur ?nrnmerci d'avance pour votre réponse
netienne de marseille

Par **ly31**, le **29/08/2007** à **17:37**

Bonsoir,rnrnVous devriez vous mettre en rapport le plus rapidement possible avec l'Huissier qui vous a fait parvenir ce courrierrnrnLes Huissiers ont un travail a effectué et ne s'amusent pas à vouloir faire peur au gensrnrnDe plus vous reconnaissez les faitsrnrnJe vous conseille vivement de contacter cette étude afin de connaître pourquoi cette somme est si élevée, sinon vous risquez d'avoir un arrêt sur salaire !rnrnJe vous souhaite bon couragernrly31

Par **papa tango charlie_old**, le **16/09/2007** à **18:45**

quand on veut jouer, il faut aussi accepter de ne pas gagner à tous les coups !